

République française

Liberté, égalité, fraternité

Département du Pas-de-Calais

Arrondissement de Boulogne-sur-Mer

Canton de Desvres



Délibération n°18-2026-04-30

L'an deux mille vingt-six, le jeudi trente avril à quinze heures, les membres du Conseil d'Administration, légalement convoqués le vendredi dix-sept avril, se sont réunis à la salle Magnolia, sous la présidence de Monsieur Christophe FOURCROY.

Etaient présents : Christophe FOURCROY, Anita THOMAS, Christophe DOUCHAIN, Mathieu DELATTRE, Martine GOURNAY PRUD'HOMME, Michel PECHINOT

Pouvoirs :

Mme Marylise THILLIEZ à M. Christophe FOURCROY

M. Christian PENIGUEL à M. Michel PECHINOT

Mme Laurence NOEL à M. Christophe DOUCHAIN

M. Sébastien DUFOSSÉ à M. Mathieu DELATTRE

M. Claude PRUDHOMME à Mme Anita THOMAS

Secrétaire de séance : Thierry PETITPREZ, directeur du CIAS

Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres présents	6
Excusés avec pouvoir à un membre	5
Excusés	0
Absents	0
Nombre de votes	11

Délibération n°18-2026-04-30

Objet : avenant n°3 à la convention Opale Intérim

En 2023, le CIAS a signé une convention avec Opale Intérim pour le recrutement de salariés ne remplissant pas les nouveaux critères de l'association Espoir.

L'article 3 de la convention initiale est modifiée comme suit :

- Le coefficient de gestion est porté à 1.75 sur la base du SMIC horaire brut en vigueur au 01 janvier 2026, soit 12,02€ brut
- Le coefficient de délégation est porté à 1.90 sur la base du SMIC horaire brut en vigueur au 01 janvier 2026, soit 12,02€ brut

Il est proposé au conseil d'administration d'autoriser le Président à signer l'avenant n°3 du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026 avec Opale Intérim.

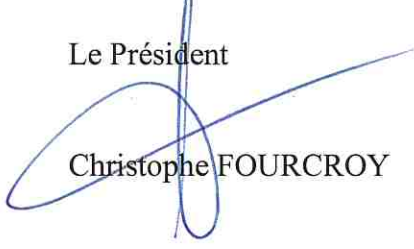
Approuvé à l'unanimité par le conseil d'administration

Fait et délibéré à Desvres, le 30 avril 2026

Le secrétaire de séance


Thierry PETITPREZ

Le Président


Christophe FOURCROY